

3P

Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 3.066.512 Euros
Siège social : 9 avenue Amélie
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY

847 791 761 - RCS PONTOISE

**DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 27 JUIN 2026**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2026**

PROJET DE RESOLUTION PROPOSE ET RESOLUTION PRISE A L'IDENTIQUE :

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 10.975 euros en totalité au poste Report à Nouveau.

Conformément à la Loi, la collectivité des associés constate ci-dessous les montants du dividende mis en distribution, et celui de la base éligible ou non à abattement, au titre des trois précédents exercices :

Au titre des Exercices	Dividendes	Bases non éligible à Abattement	Bases éligible à Abattement	taux
31 mars 2025	0 €	-	-	40 %
31 mars 2024	100.000 €	-	100.000 €	40 %
31 mars 2023	0 €	-	-	40 %

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
LA GERANCE



Passif		Au 31/03/2026	Au 31/03/2025
Capitaux propres	Capital (dont versé : 3 066 512)	3 066 512	3 066 512
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	50 815	50 815
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 183	1 183
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-218 691	
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 975	-218 691
	Situation nette avant répartition	2 910 794	2 899 819
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	2 910 794	2 899 819
	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)		
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses (1)	240	120
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	240	120
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 220	3 050
	Dettes fiscales et sociales	918	
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	7 378	3 170
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	2 918 172	2 902 989
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	7 138	3 170

		France	Exportation	Du 01/04/2025 Au 31/03/2026 12 mois	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025 12 mois
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises				
	Production vendue : - Biens				
	- Services	32 080		32 080	
	Montant net du chiffre d'affaires	32 080		32 080	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				32 080	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			16 025	132 326
	Impôts, taxes et versements assimilés			918	
	Salaires				
	Cotisations sociales				
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 220	3 164
Produits financiers	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges				
	Total des charges d'exploitation (II)			34 163	135 490
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-2 083	-135 490
	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
	De participations (2)			4 641	3 917
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
	Autres intérêts et produits assimilés (2)			390	
	Reprises sur dépréciations et provisions				
	Différences positives de change				
	Produits des cessions d'immobilisations financières				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			11 592	
	Total des produits financiers (V)			16 624	3 917
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			3 565	87 118
	Intérêts et charges assimilées (3)				
	Différences négatives de change				
Charges financières	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
	Total des charges financières (VI)			3 565	87 118
	2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			13 058	-83 201
	3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)			10 975	-218 691

	Du 01/04/2025 Au 31/03/2026 12 mois	Du 01/04/2024 Au 31/03/2025 12 mois
Produits exceptionnels (4) (VII)		
Charges exceptionnelles (5) (VIII)		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	48 704	3 917
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	37 728	222 609
BÉNÉFICE OU PERTE	10 975	-218 691
(1) Y compris - redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		
(4) Dont - Produits afférents à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(5) Dont - Charges afférentes à des exercices antérieurs - Incidence après impôt des corrections d'erreurs		

INFORMATIONS A LA SUITE DU BILAN

Conformément à l'article L123-16-1 du code de commerce, l'entité est dispensée de produire une annexe comptable.

La dispense d'annexe concerne les entreprises, personnes physiques et morales, qui ne dépassent pas deux des trois seuils suivants à la clôture de l'exercice (C.Com, art.D.123-200, 1°) :

- 450 000 euros de total bilan ;
- 900 000 euros de chiffre d'affaires net ;
- 10 salariés

PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- Du code de commerce,
- Du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et Règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023,

Changement de réglementation comptable :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modernisant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023. Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. L'application de ce règlement constitue un changement de méthode lié à un changement de réglementation et implique également un changement de présentation des états financiers 2025.

Ce changement entraîne :

- La suppression du mécanisme de transfert de charges,
- L'adoption de la nouvelle définition du résultat exceptionnel prévue à l'article 513-5, qui limite ce poste aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'aux écritures d'origine purement fiscale, aux changements de méthode comptable pour raisons fiscales et aux corrections d'erreurs.